

En ce qui a trait au **volume** et à la **composition** des diverses formes de collaboration N-S en général:

- Le phénomène de la mondialisation ainsi que l'évolution récente de la réflexion sur le développement confirment tous deux le rôle crucial de la mise en valeur des ressources humaines dans la promotion du développement économique et social. Évidemment, le développement des ressources humaines n'est pas en tant que tel la seule priorité de développement valable. Il existe aussi des besoins pressants dans des domaines tels que le secours humanitaire, les investissements dans les infrastructures physiques et les services sociaux, la durabilité du point de vue environnemental et la réforme des politiques, sans parler de la nécessité d'atténuer les souffrances sociales qui accompagnent souvent les ajustements structurels. La définition du DRH doit comprendre non seulement le perfectionnement des compétences de niveau supérieur, qui sont habituellement du ressort des collaborations N-S, mais aussi l'alphabétisation, l'éducation de base et la santé publique. Cela dit, on peut considérer le développement des ressources humaines et le développement institutionnel comme des préalables à tout progrès dans ces domaines importants du développement.
- La coopération technique demeurera le principal mécanisme, mais d'autres formes de collaboration N-S joueront un rôle de plus en plus grand dans l'acquisition, par les nationaux, de compétences et de savoir-faire pertinents aux fins du développement. On peut s'attendre plus particulièrement à ce que les coentreprises et les relations non gouvernementales à long terme (telles que les jumelages d'institutions) prennent de l'ampleur.

En ce qui concerne les **domaines de concentration** de la CT et des autres formes de collaboration:

- Les interventions dans le secteur public diminueront mais ne disparaîtront pas.
- Le but fondamental de la CT sera de renforcer la capacité institutionnelle à long terme plutôt que d'obtenir des